Règlement Sportif 2024/2025

Ligue HAUTS DE France

Préambule

Le règlement sportif de la ligue des **Hauts de France** présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur de la ligue Hauts de France le 03/06/2024 a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du 30/08/2024, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.

Le règlement sportif de la ligue des **Hauts de France** s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue des **Hauts de France** est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue des **Hauts de France**.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2024/2025 pour la Ligue Hauts de France
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2025/2026 pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la ligue des Hauts de France

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Compétitions Masculines	DUBAR, Bertrand	Bertrand.dubar@rugbyhdf.fr	07-86-89-14-05
Compétitions jeunes	MERESSE, Estelle	Estelle.meresse@rugbyhdf.fr	
Compétitions féminines	DIERS, Mélissa	Competitions.féminines.hdf@gmail.com	06-28-90-07-17
Administratif Compétitions	VAMOUR, Marie	2007g@ffr.fr	03-20-19-02-60

Horaires d'ouverture du standard compétitions de la Ligue des Hauts de France :

- Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi : de 14h00 à 17h00
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi : de 14h00 à 17h00
- Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Table des matières

Préambule 1
I) Cadre règlementaire 3
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 3
2) Règlement financier des compétitions officielles 4
3) Tableaux d'accession en Fédérale 3 4
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France 5
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue 5
II) Livret des compétitions 8
A. Régionale 1 8
1) Principes généraux 8
2) Listes des équipes participantes 8
3) Format de la compétition 8
B. Réserves Régionale 1 10
1) Participants (équipes engagées) 10
2) Conditions de participation des joueurs 10
3) Architecture 10
C. Régionale 2 12
1) Participants (équipes engagées) 12
2) Conditions de participation des joueurs 12
3) Architecture 12
D. Réserves Régionale 2 17
1) Participants (équipes engagées) 17
2) Conditions de participation des joueurs 17
3) Architecture 17
E. Régionale 3 20
1) Participants (équipes engagées) 20
2) Conditions de participation des joueurs 20
3) Architecture 20

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. *Article 320-1 : Le principe d'invitation*

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

Le Comité Directeur de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C'– E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » InterZones à XV, Challenge de la Fédération, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV, Féminines « moins de 18 ans » Inter-Comités à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. *Article 330-1 : Organisation par épreuves*

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France et challenges de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Fédérale 3 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Phase préliminaire de Fédérale 3 : 20% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 1 : 20% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 30% minimum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 30% minimum du nombre total d'équipes engagées

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la ligue des Hauts de France est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par l'avis hebdomadaire n°1152 pour la saison 2024/2025.

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le comité directeur de la FFR, lors de sa séance du 4 juillet 2024, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2024/2025 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 seront les suivantes :

L'équipe championne de régionale 1 **des Hauts de France** accédera à la fédérale 3 pour la saison 2025-2026

Les équipes 3 ainsi que les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent accéder à la Fédérale 3.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2024/2025.

LIGUE	REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALE 2
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	NC*
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	NC*
BRETAGNE	2	2	2	2	2	NC*
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	NC*
GRAND EST	2	2	2	2	2	NC*
HAUTS DE FRANCE	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**NC***
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	NC*
NORMANDIE	2	2	2	2	2	NC*
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	NC*
OCCITANIE	14	14	14	14	14	NC*
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	NC*
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	NC*

Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. A ce titre, les Ligues Régionales préciseront les horaires de leurs rencontres pour chaque compétition :

- Les rencontres masculines séniors se joueront le dimanche à 15h00

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des règlements généraux de la F.F.R

c. Conditions de participation des joueurs en phase qualificative

Il est fait application l' article 220 des règlements généraux de la F.F.R

d. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des règlements généraux de la F.F.R.

e. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des règlements généraux de la F.F.R

f. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R

g. Obligations sportives :

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 1	Ecole de Rugby : 20 licenciés(es)au 31 décembre de la saison en cours Séniors : Obligation d'une équipe réserve à XV Moins de 19 ans : 1 équipe à XV ou à X en nom propre ou en rassemblement **Ou** Moins de 16 ans : 1 équipe à XV ou à X en nom propre, ou en rassemblement	Non-participation de l'équipe « une » sénior aux phases finales nationales Retrait de points à l'équipe « une » sénior : -4 points par équipe manquante -4 points si effectif EDR = 0 -2 points si effectif EDR < 10 -1 point si effectif EDR compris entre 10 et 20
Régionale 2	Ecole de Rugby : 15 licenciés(es)au 31 décembre de la saison en cours Séniors : Obligation d'une équipe réserve à X Moins de 19 ans : 8 licenciés au 31 décembre de la saison en cours **Ou** Moins de 16 ans : 8 licenciés au 31 décembre de la saison en cours	Non-participation de l'équipe « une » sénior aux phases finales nationales Retrait de points à l'équipe « une » sénior : -4 points par obligation non remplie -4 points si effectif EDR = 0 -2 points si effectif EDR < 8 -1 point si effectif EDR compris entre 8 et 15
Promotion Régionale 2	Ecole de Rugby : 15 licenciés(es)au 31 décembre de la saison en cours Séniors : Obligation d'une équipe réserve à X Moins de 19 ans : 8 licenciés au 31 décembre de la saison en cours **Ou** Moins de 16 ans : 8 licenciés au 31 décembre de la saison en cours	Non-participation de l'équipe « une » sénior aux phases finales nationales Retrait de points à l'équipe « une » sénior : -4 points par obligation non remplie -4 points si effectif EDR = 0 -2 points si effectif EDR < 8 -1 point si effectif EDR compris entre 8 et 15
Régionale 3	Ecole de Rugby : 15 licenciés(es)au 31 décembre de la saison en cours	Non-participation de l'équipe « une » sénior aux phases finales nationales Retrait de points à l'équipe « une » sénior : -4 points si effectif EDR = 0 -2 points si effectif EDR < 8 -1 point si effectif EDR compris entre 8 et 15

Aux fin de remplir ses obligations sportives dans les classes d'âge jeunes (moins de 19 ans ou moins de 16 ans), une association dont l'équipe « une » sénior évolue en régionale 1 peut se prévaloir de son équipe féminine moins de 18 ans à XV ou à X en nom propre ou en rassemblement, si elle est engagée en championnat. De la même manière, une association dont l'équipe « une » sénior évolue en régionale 2 peut se prévaloir d'un minimum de 3 licenciées en catégories féminines moins de 18 ans.

Dérogation :

L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une commune de moins de 10000 habitants, ou un canton de moins de 20000 habitants. (Statistique en vigueur selon l'INSEE)

h. Règlement financier spécifique à la ligue des **Hauts de France**

Le règlement financier spécifique à la ligue des Hauts de France sera consultable sur le site de la ligue des **Hauts de France** après validation par comité directeur lors de la réunion prévue le 27/08/2024.

Calendrier général

	Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2
Septembre							
31-01							
07-08							
14-15	**A1**	**A1**		**A1**		**A1**	**A1**
21-22	**A2**	**A2**		**A2**		**A2**	**A2**
28-29	**A3**	**A3**		**A3**		**A3**	**A3**
Octobre							
05-06		**REPLI 1**					**REPLI 1**
12-13	**A4**	**A4**		**A4**		**A4**	**A4**
19-20	**A5**	**A5**		**A5**		**A5**	**A5**
26-27	**A6**	**R1**		**A6**		**A6**	**R1**
Novembre							
02-03							
09-10	**REPLI 1**	**R2**		**REPLI 1**		**REPLI 1**	**R2**
16-17	**A7**	**R3**		**A7**		**A7**	**R3**
23-24	**R1**	**R4**		**R1**		**R1**	**R4**
Décembre							
30-01							
07-08	**R2**	**REPLI 2**		**R2**		**R2**	**REPLI 2**
14-15	**R3**	**R5**		**R3**		**R3**	**R5**
21-22							
29-29							
Janvier 2024							
04-05							
11-12	**REPLI 2**			**REPLI 2**		**REPLI 2**	
18-19	**R4**	**A6**	**A6**	**R4**		**R4**	**A6**
25-26	**R5**	**A7**	**A7**	**R5**		**R5**	**A7**
Février							
01-02	**R6**	**A8**	**A8**	**R6**		**R6**	**A8**
08-09							
15-16							
22-23	**REPLI 3**	**R6**	**R6**	**REPLI 3**		**REPLI 3**	**R6**
Mars							
01-02	**R7**	**R7**	**R7**	**R7**		**R7**	**R7**
08-09		**REPLI 3**	**REPLI 3**			**1/4**	**REPLI 3**
15-16	**Barrages 3 à 6**	**R8**	**R8**	**1/4**	**1/4**		**R8**
22-23	**1/2 Aller**					**1/2 Aller**	
29-30	**Maintien Aller**	**1/2 Aller**	**Classement**	**1/2 Aller**	**1/2**	**Classement R**	**1/4**
Avril							
05-06	**1/2 Retour**	**1/2 Retour**		**1/2 Retour**	**Finale**	**1/2 Retour**	**1/2**
12-13							
19-20	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*	*Renoncement ?*
26-27	**Finale**	**Finale**	**Finale**	**Finale**		**Finale**	**Finale**
Mai							
03-04	**Barrage**	**Barrage**	**Barrage**	**Q**	**Q**	**Q**	**Q**
10-11	**Q**	**Q**	**Q**	**1/32**	**1/32**	**1/32**	**1/8**
17-18	**1/32**	**1/32**	**1/32**	**1/16**	**1/16**	**1/16**	**1/4**
24-25	**1/16**	**1/16**	**1/16**	**1/8**	**1/8**	**1/8**	
Juin							
31-01	**1/8**	**1/8**	**1/8**				**1/2**
07-07				**1/4**	**1/4**	**1/4**	**FINALE**
14-15	**1/4**	**1/4**	**1/4**	**1/2**	**1/2**	**1/2**	
21-22	**1/2**	**1/2**	**1/2**	**FINALE**	**FINALE**	**FINALE**	
28-29	**FINALE**	**FINALE**	**FINALE**				

II) Livret des compétitions

A. Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poules de 8 équipes
- Une phase finale régionale :
 - les 2 premiers de la phase qualificative sont directement qualifiés en ½ finale.
 - Les équipes classées de la 3ème à la 6ème place disputeront des barrages donnant accès aux ½ finales
- Une phase finale de Championnat de France

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
STADE VILLENEUVOIS	4550W
RUGBY CLUB BETHUNOIS	4524T
RUCBY CLUB AUDOMAROIS	4546S
LORC – MARQUETTE	5884W
CLLA RUGBY ARMENTIERES	5472Z
XV BAILLEULOIS	6552X
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB	6907H
ROUGBY OLYMPIQUE CLUB TOURCOING	4548U

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 8 associations sont réparties en 1 poule de 8 équipes

POULE 1
STADE VILLENEUVOIS
RUGBY CLUB BETHUNOIS
RUCBY CLUB AUDOMAROIS
LORC – MARQUETTE
CLLA RUGBY ARMENTIERES
XV BAILLEULOIS
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB
ROUGBY OLYMPIQUE CLUB TOURCOING

Les équipes de la poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/2024	**R1**	24/11/2014
A2	22/09/2024	**R2**	08/12/2024
A3	29/09.2024	**R3**	15/12/2024
A4	13/10/2024	**R4**	19/01/2025
A5	20/10/2024	**R5**	26/01/2025
A6	27/10/2024	**R6**	02/02/2025
A7	17/11/2024	**R7**	02/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	12/01/2025
REPLI 3	23/02/2025

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les 2 premiers de la phase de qualification sont directement qualifiés pour les demi-finales

Les barrages d'accès aux demi-finales opposeront le 3ème au 6ème ainsi que le 4ème au 5ème

Le match de maintien en régionale 1 opposera le 7ème au 8ème

Le vainqueur du match de maintien disputera le match d'accession à la régionale 1 contre le vaincu de la finale de régionale 2

- Les oppositions :

REGIONALE 1			
Barrages Accès aux demi-finales	***Match 1 :*** *L'équipe classée 3ème reçoit l'équipe classée 6ème* ***Match 2 :*** *L'équipe classée 4ème reçoit l'équipe classée 5ème* *En matchs secs le 16 mars 2025*	**Matchs de maintien**	*L'équipe classée 7ème contre l'équipe classée 8ème* *En matchs aller et retour les 30 Mars 2025 et 6 avril 2025* *Le match retour se jouera chez le 7ème*
Demi-Finales	***DF1 :*** *L'équipe classée 1ère contre le vainqueur QF2* ***DF2 :*** *L'équipe classée 2ème contre le vainqueur QF1* *En matchs aller et retour les 23 mars et 6 avril 2025* *Les matchs retours se joueront chez le 1er et le 2ème* *L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase régulière sera classée 3ème.*	**Match de classement**	*Le vaincu QF1 contre le vaincu QF2* *En match sec le 30 mars 2025* *Le match se jouera chez le mieux classée de la phase de qualification*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales* *En match sec le 27 avril 2025*	**Barrage d'accession en régionale 1**	*le vaincu de la finale de Régionale 2 reçoit* *Le vainqueur des matchs de maintien de régionale 1* *En match sec le 04 Mai 2025*

c. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en championnat de France de Régionale 1
- 2 équipes en championnat de France de Promotion de Régionale 1

Les équipes finalistes seront invitées à participer au championnat de France de Régionale 1

Les équipes demi-finalistes seront invitées à participer au championnat de France de Promotion de Régionale 1

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas proposé pour les championnats de France de cette saison, pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

Toute équipe 3 engagée en Régionale 1 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 1.

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L'équipe suivante dans le classement jusqu'au 4ème pour la régionale 1, et jusqu'au 6ème pour la promotion de Régionale 1

Affectations pour la saison 2025/2026

- Relégation en Régionale 2

L'équipe vaincue du match de maintien opposant les équipes classées aux 7ème et 8ème places de la poule à l'issue de la phase qualificative sera reléguée en Régionale 2

- Composition de la Régionale 1 pour la saison 2025/2026

La compétition de REGIONALE 1 regroupera pour la saison 2025-2026, 8 associations :
- Les équipes de Régionale 1 classées de 2 à 6 à l'issue de la saison 2024-2025
- L'équipe reléguée de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2024-2025
- L'équipe promue de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025
- L'équipe vainqueur du match de barrage d'accession

Dans le cas où 2 équipes des Hauts de France seraient reléguées de Fédérale 3, le barrage d'accession à la régionale 1 ne sera pas maintenu, et les équipes classées 7ème et Huitième de régionale 1 seraient reléguée en Régionale 2

B. Réserves Régionale 1

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C_: Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en 1 poule
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux 8 premières places de la poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en quart de finale
- Une phase finale de Championnat de France :

2) Conditions de participation des joueurs

Application l' article 220 des règlements généraux de la F.F.R

3) Architecture

a. Phase qualificative

- Les 8 équipes sont réparties en 1 poule

POULE 1
STADE VILLENEUVOIS
RUGBY CLUB BETHUNOIS
RUCBY CLUB AUDOMAROIS
LORC – MARQUETTE
CLLA RUGBY ARMENTIERES
XV BAILLEULOIS
LE TOUQUET ETAPLES RUGBY CLUB
ROUGBY OLYMPIQUE CLUB TOURCOING

Les équipes se rencontrent en match « aller » et « retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipes

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/2024	**R1**	24/11/2024
A2	22/09/2024	**R2**	08/12/2024
A3	29/09/2024	**R3**	15/12/2024
A4	13/10/2024	**R4**	19/01/2025
A5	20/10/2024	**R5**	26/01/2025
A6	27/10/2024	**R6**	02/02/2025
A7	17/11/2024	**R7**	02/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	12/01/2025
REPLI 3	23/02/2025

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la FFR

b. Phase finale

Toutes les équipes sont qualifiées pour la phase finale régionale qui démarrera en quart de finale

Calendrier des phases finales

<table>
<tr><th colspan="4">RESERVE REGIONALE 1</th></tr>
<tr><td>Quarts de FINALE</td><td colspan="3"><u>QF1 :</u> l'équipe classée 1ère reçoit l'équipe classée 8ème
<u>QF2 :</u> l'équipe classée 2ème reçoit l'équipe classée 7ème
<u>QF3 :</u> l'équipe classée 3ème reçoit l'équipe classée 6ème
<u>QF4 :</u> l'équipe classée 4ème reçoit l'équipe classée 5ème
En match sec le 9 mars 2025</td></tr>
<tr><td>Demi-Finales</td><td><u>DF1 :</u> le vainqueur QF1 contre le vainqueur QF4
<u>DF2 :</u> le vainqueur QF2 contre le vainqueur QF3
En match aller et retour les 23 mars et 6 avril 2025
Le match retour se jouera chez le mieux classé de la phase de qualification</td><td>Match de classement</td><td><u>Play Down 1 :</u> Le vaincu QF1 contre le vaincu QF4
<u>Play Down 2 :</u> Le vaincu QF2 contre le vaincu QF3
En match sec le 23 mars 2025
<u>Cla 5ème :</u> Vainqueurs des Play Down
<u>Cla7ème :</u> Vaincus des Play Down
En match sec le 6 avril 2025
Les matchs se joueront chez le mieux classé de la phase de qualification</td></tr>
<tr><td>FINALE</td><td>Les vainqueurs des demi-finales
En match sec le 27 avril 2025</td><td colspan="2">L'équipe vaincue des demi-finales la mieux classée de la phase régulière sera classée 3ème du championnat de réserves de régionale 1.</td></tr>
</table>

c. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en championnat de France de réserves de Régionale 1

Les équipes finalistes seront invitées à participer au championnat de France de réserves de Régionale 1

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas proposée pour les championnats de France de cette saison, pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L'équipe suivante dans le classement jusqu'à l'équipe classée 4ème

C. Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase préliminaire : les 10 équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes
- Une phase qualificative : les 10 équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes sur la base des résultats obtenus lors de la phase préliminaire
- Une phase finale régionale : toutes les équipes de chaque poule sont concernées par la phase finale régionale qui débutera en demi-finale
- Une phase finale de Championnat de France :

NOM CLUB	CODE CLUB
AMICALE RUGBY CALAISIEN	4526V
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	4549V
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES	7073N
RUGBY CLUB DE LAON	4537G
RUGBY CLUB SAMBRE MAUBEUGE	4542M
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE	5898L
RUGBY CLUB CHAUNOIS	4528X
RST PHALEMPIN - OMR	
RUGBY CLUB DE THIERACHE	6978K
CLUB CLERMONTOIS RUGBY	4615S

2) Conditions de participation des joueurs

Application l' article 220 des règlements généraux de la F.F.R

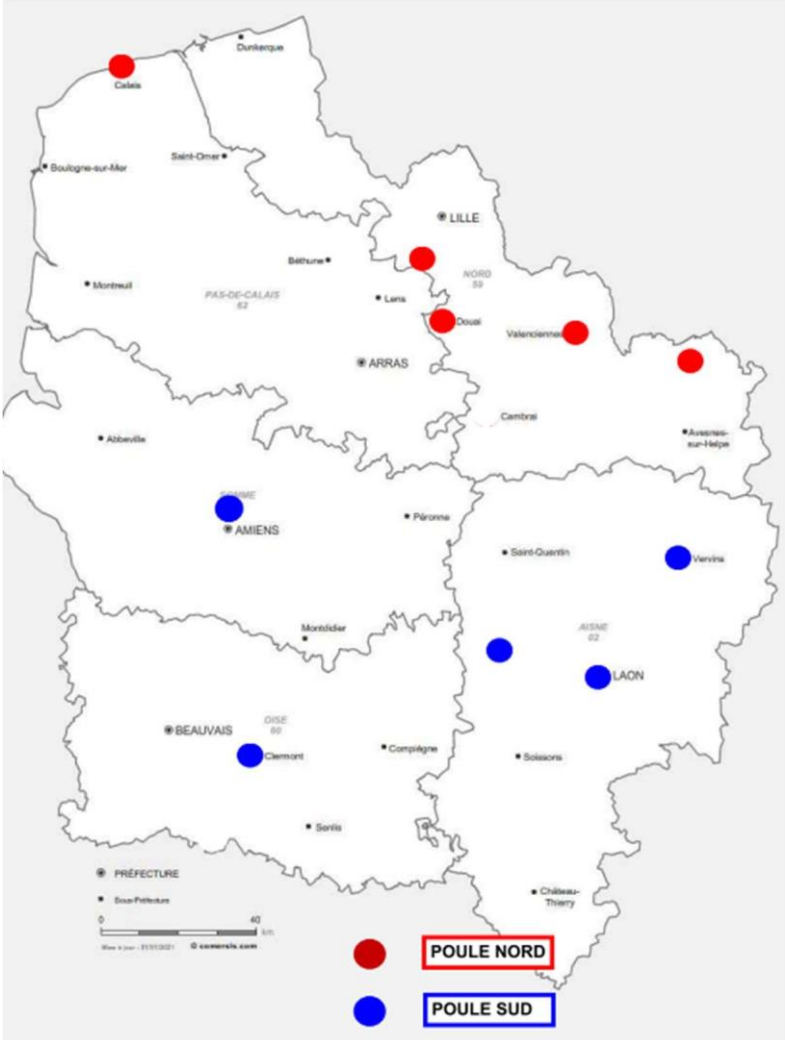
3) Architecture

a. *Phase préliminaire*

Les 10 associations sont réparties en 2 poules de 5 équipes sur la base d'une répartition géographique

POULE NORD
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES
RUGBY CLUB DE LAON
RUGBY CLUB DE THIERACHE
RUGBY CLUB CHAUNOIS
CLUB CLERMONTOIS RUGBY

POULE SUD
AMICALE RUGBY CALAISIEN
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE
RUGBY CLUB SAMBRE MAUBEUGE
RST PHALEMPIN - OMR



Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « aller » et « retour » selon le calendrier ci-après, soit 8 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE PRELIMINAIRE			
A1	15/09/2024	**R1**	27/10/2024
A2	22/09/2024	**R2**	10/11/2024
A3	29/09/2024	**R3**	17/11/2024
A4	13/10/2024	**R4**	24/11/2024
A5	20/10/2024	**R5**	15/12/2024

DATES DE REPLI	
REPLI 1	06/10/2024
REPLI 2	08/12/2024

A L'issue de la phase Préliminaire, les équipes seront classées de 1 à 5 dans chacune des poules conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Les équipes conservent les points terrains acquis en phase préliminaire pour la phase qualificative.

En cas de forfait général de l'équipe réserve, avant la fin de la phase préliminaire, l'équipe « une » sera reversée en poule « Promotion R2 » pour la phase qualificative

b. Phase qualificative

Les 10 associations seront réparties en 2 poules :

1 poule R2 de 6 équipes sur la base des résultats obtenus lors de la phase préliminaire

POULE R2
1er de la poule 1 de la phase préliminaire
2ème de la poule 1 de la phase préliminaire
3ème de la poule 1 de la phase préliminaire
1er de la poule 2 de la phase préliminaire
2ème de la poule 2 de la phase préliminaire
3ème de la poule 2 de la phase préliminaire

Les équipes de la poule R2 qui ne se sont pas rencontrées lors de la phase préliminaire se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 6 rencontres par équipe

Les équipes conservent les points terrain acquis contre les équipes qualifiées dans leurs poules respectives

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE R2			
A1	19/01/2025	**R1**	23/02/2025
A2	26/01/2025	**R2**	02/03/2025
A3	02/02/2025	**R3**	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	09/03/2025

1 poule « Promotion R2 » de 4 équipes

POULE « Pomotion R2 »
4ème de la poule 1 de la phase préliminaire
5ème de la poule 1 de la phase préliminaire
4ème de la poule 2 de la phase préliminaire
5ème de la poule 2 de la phase préliminaire

Toutes les équipes de la poule « Promotion R2 » se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 6 rencontres par équipe

Les compteurs de la poule « Promotion R2 » sont remis à zéro pour cette phase

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE « Promotion R2 »			
A1	19/01/2025	**R1**	02/03/2025
A2	26/01/2025	**R2**	09/03/2025
A3	02/02/2025	**R3**	30/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	16/03/2025

Les points du challenge arbitrage seront attribués la veille de l'avant dernier match de la phase qualificative, soit le 1er mars 2025 pour la poule R2, et le 8 mars pour la poule « Promotion R2 »

A L'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 6 dans la poule R2, et de 1 à 4 dans la poule « Promotion R2 » conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

c. *Phase finale*

Les 4 premiers de la poule R2 sont qualifiés pour la phase finale de Régionale 2

Les 2 premiers de la poule « Promotion R2 » sont qualifiés pour la finale de promotion de Régionale 2

Si l'équipe réserve déclare forfait deux fois au cours de la phase préliminaire, l'équipe « une » ne pourra pas participer à la phase qualificative de la poule R2
En cas de forfait général de l'équipe réserve (3 forfaits cumulé sur les phases préliminaires, et qualificatives) l'équipe « une » ne serait pas qualifiable pour les phases finales de Régionale 2

- Calendrier des phases finales de Régionale 2 :

REGIONALE 2	
DEMI-FINALES	*L'équipe classée 1ère de la poule R2 reçoit l'équipe classée 4ème de la poule R2* *L'équipe classée 2ème de la poule R2 reçoit l'équipe classée 3ème de la poule R2* *En matchs aller et retour les 30 mars 2025 et 6 avril 2025* *Le vaincu des demi-finales le mieux classée en phase qualificative sera classée 3ème. En cas d'égalité de points, les règlements généraux de la FFR s'appliquent pour départager les équipes*
Match de classement 5/6	*L'équipe classée 5ème de la poule R2 reçoit l'équipe classée 6ème de la poule R2* *En match sec le 30 mars 2025*
FINALE	*Les vainqueurs des ½ finales* *En match sec le 27 avril 2025*
Barrage d'accession en R2	*Le vainqueur du match de classement 3/4 de la « Promotion Régionale 2 » reçoit le vaincu du match de classement 5/6 de la Régionale 2* *En match sec le 04 mai 2025*
Barrage d'accession en régionale 1	*Le vaincu de la finale de Régionale 2* *reçoit* *Le vainqueur des matchs de maintien de régionale 1* *en match sec le 04 Mai 2025*

d. *Qualifications en championnat de France*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en championnat de France de régionale 2

Les équipes finalistes de la Régionale 2 seront invitées à participer au championnat de France de Régionale 2

Toute équipe 3 engagée en Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 2

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas qualifiable pour les championnats de France de cette saison pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

Les équipes suivantes au classement jusqu'au 4ème de la poule R2

e. Affectations pour la saison 2025/2026

- Relégation en Promotion de Régionale 2

L'équipe vaincue du match de barrage d'accession en régionale 2 sera reléguée en Régionale 2

Dans le cas où 2 équipes des Hauts de France seraient reléguées de Fédérale 3, le barrage d'accession à la régionale 1 ne sera pas maintenu, et les équipes classées 7ème et Huitième de régionale 1 seraient reléguée en Régionale 2

- Composition de la Régionale 2 pour la saison 2025/2026

La compétition de REGIONALE 2 regroupera pour la saison 2025-2026, 8 associations :

- L'équipe reléguée de Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025

- L'équipe vaincu du match de barrage d'accession en régionale 1 opposant l'équipe classée 7ème de régionale 1 et l'équipe finaliste de régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025

- Les équipes finalistes de la Promotion de Régionale 2

- Les équipes demi-finaliste de la poule R2

- L'équipe vainqueur du match de classement 5/6 de la poule R2

- L'équipe vainqueur du match de barrage opposant le vaincu du match de maintien 5/6 de la poule R2, et l'équipe vainqueur du match de classement 3/4 de la poule « Promotion R2 »

Dans le cas où 2 équipes des Hauts de France seraient reléguées de Régionale 1, le barrage d'accession à la régionale 2 ne sera pas maintenu, et les 2 équipes classées concernées par cette rencontre évolueront en Promotion de Régionale 2

- Calendrier des phases finales de promotion de Régionale 2:

PROMOTION DE REGIONALE 2	
MATCH DE CLASSEMENT 3/4	*L'équipe classée 3ème de la « Promotion R2 » reçoit l'équipe classée 4ème de la « Promotion R2 »* *En matchs secs le 30 mars 2025*
FINALE	*L'équipe classée 1ère de la « Promotion Régionale 2 » contre l'équipe classée 2ème de la « Promotion Régionale 2 »* *En match sec le 27 avril 2025*
Barrage d'accession en R2	*Le vainqueur du match de classement 3/4 de la « Promotion Régionale 2 » reçoit le vaincu du match de classement 5/6 de la Régionale 2* *En match sec le 04 mai 2025*

f. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en championnat de France de promotion de régionale 2

Les équipes finalistes de la « Promotion Régionale 2 » seront invitées à participer au championnat de France de Promotion de Régionale 2

Toute équipe 3 engagée en Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 2

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas qualifiable pour les championnats de France de cette saison pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L' équipe suivante au classement jusqu'au 3ème de la poule « Promotion R2 »

g. Affectations pour la saison 2025/2026

La compétition de PROMOTION DE REGIONALE 2 regroupera pour la saison 2025-2026, 8 associations :

- L'équipe vaincue du match de barrage d'accession en régionale 2

- L'équipe vaincue du match de classement 3/4 de la « Promotion Régionale 2 »

- Les équipes demi-finalistes de la régionale 3

Les équipes classées 5ème et 6ème de régionale 3

Dans le cas où 2 équipes des Hauts de France seraient reléguées de Régionale 1, le barrage d'accession à la régionale 2 ne sera pas maintenu, et les 2 équipes classées concernées par cette rencontre évolueront en Promotion de Régionale 2, et l'équipe classée, 6ème de Régionale 3 resterait en Régionale 3

D. Réserves Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserves Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie D : Compétitions de jeu à X
- Une phase préliminaire : les 10 équipes sont réparties en 2 poules de 5 équipes
- Une phase qualificative : les 10 équipes sont réparties en 2 poules composées à l'identique des poules de la régionale 2
- Une phase finale régionale

NOM CLUB	CODE CLUB
AMICALE RUGBY CALAISIEN	4526V
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	4549V
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES	7073N
RUGBY CLUB DE LAON	4537G
RUGBY CLUB SAMBRE MAUBEUGE	4542M
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE	5898L
RUGBY CLUB CHAUNOIS	4528X
RST PHALEMPIN - OMR	
RUGBY CLUB DE THIERACHE	6978K
CLUB CLERMONTOIS RUGBY	4615S

2) Conditions de participation des joueurs

Application l' article 220 des règlements généraux de la F.F.R

3) Architecture

a. Phase préliminaire

Les 10 associations sont réparties en 2 poules de 5 équipes réparties géographiquement

POULE 1
RUGBY OLYMPIQUE FLESSELLES
RUGBY CLUB DE LAON
RUGBY CLUB DE THIERACHE
RUGBY CLUB CHAUNOIS
CLUB CLERMONTOIS RUGBY

POULE 2
AMICALE RUGBY CALAISIEN
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS
DOUAI RUGBY OLYMPIQUE
RUGBY CLUB SAMBRE MAUBEUGE
RST PHALEMPIN - OMR

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE PRELIMINAIRE			
A1	15/09/2024	**R1**	27/10/2024
A2	22/09/2024	**R2**	10/11/2024
A3	29/09/2024	**R3**	17/11/2024
A4	13/10/2024	**R4**	24/11/2024
A5	20/10/2024	**R5**	15/12/2024

DATES DE REPLI	
REPLI 1	06/10/2024
REPLI 2	08/12/2024

b. Phase qualificative

Les 10 associations sont réparties en 2 poules de 6 équipes et 4 équipes sur la base du classement de leur équipe « une » respectives lors de la phase préliminaire du championnat de Régionale 2

La poule « Haute » sera composée des 6 équipes réserves des clubs de la poule R2 des équipes « une », et la poule « Basse » sera composée des 4 équipes réserves des clubs de la poule « Promotion R2 » des équipes « une »

Les oppositions se font à l'identique celles des poules de régionale 2 et dans les même conditions comptables

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE poule « Haute »			
A1	19/01/2025	**R1**	23/02/2025
A2	26/01/2025	**R2**	02/03/2025
A3	02/02/2025	**R3**	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	09/03/2025

A L'issue de la phase qualificative, les équipes de la poule « Haute » seront classées de 1 à 6 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE poule « Basse »			
A1	19/01/2025	**R1**	02/03/2025
A2	26/01/2025	**R2**	09/03/2025
A3	02/02/2025	**R3**	30/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	16/03/2025

A L'issue de la phase qualificative, les équipes de la poule « Basse » seront classées de 1 à 4 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R

c. Phase finale

- Les qualifiés :

Sont qualifiés pour la phase finale réserves de régionale 2 : les 4 premiers de la poule « Haute »

Sont qualifiés pour la phase finale réserves de régionale 2 : les 4 premiers de la poule Basse

- Calendrier des phases finales :

RESERVES DE REGIONALE 2	
Quarts de FINALE	***QF1 :*** *L'équipe classée 1ère de la poule Haute reçoit l'équipe classée 4ème de la poule Basse* ***QF2 :*** *L'équipe classée 2ème de la poule Haute reçoit l'équipe classée 3ème de la poule Basse* ***QF3 :*** *L'équipe classée 1ère de la poule Basse reçoit l'équipe classée 4ème de la poule Haute* ***QF4 :*** *L'équipe classée 2ème de la poule Basse reçoit l'équipe classée 3ème de la poule Haute* *En matchs secs le 30 mars 2025 chez le mieux classé de la phase de qualification*
Demi-finales	***DF1 :*** *Le vainqueur QF1 contre le vainqueur QF4* ***DF2 :*** *Le vainqueur QF2 contre le vainqueur QF3* *En matchs secs le 6 avril 2025 chez le mieux classé de la phase de qualification* *Le vaincu des demi-finales le mieux classée en phase qualificative sera classée 3ème*
Matchs de classement	***Cla 5/6 :*** *l'équipe classée 5ème de la poule Haute contre l'équipe classée 6ème de la poule Haute* ***Cla 7/8 :*** *Le vaincu QF1 contre le vaincu QF4* ***Cla 9/10 :*** *Le vaincu QF2 contre le vaincu QF3* *En match sec le 6 avril 2025 chez le mieux classé de la phase de qualification*
FINALE	*Vainqueur DF1 contre vainqueur DF2* *En match sec le 27 avril 2025*

E. Régionale 3

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R.
- Une phase qualificative : les 16 équipes sont réparties en 2 poules de 8 équipes
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux 4 premières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en quart de finales
- Une phase finale de Championnat de France :

NOM CLUB	CODE CLUB
CAMBRAI	4527W
CHATEAU THIERRY	5805K
MERU	6540J
NOYON	4673E
ANZIN	7106Z
SAINT QUENTIN	4547T
CREPY EN VALOIS	4616T
ENTENTE SOMME	
FOURMIES	5929V
SAINT POL SUR MER	7624R
LEFOREST	5928U
SAINT AMAND	4545R
DUISANS	6560F
HAZEBROUCK	4535E
LENS	7043F
CARVIN	7015A

2) Conditions de participation des joueurs

Application l'article 220 des règlements généraux de la F.F.R

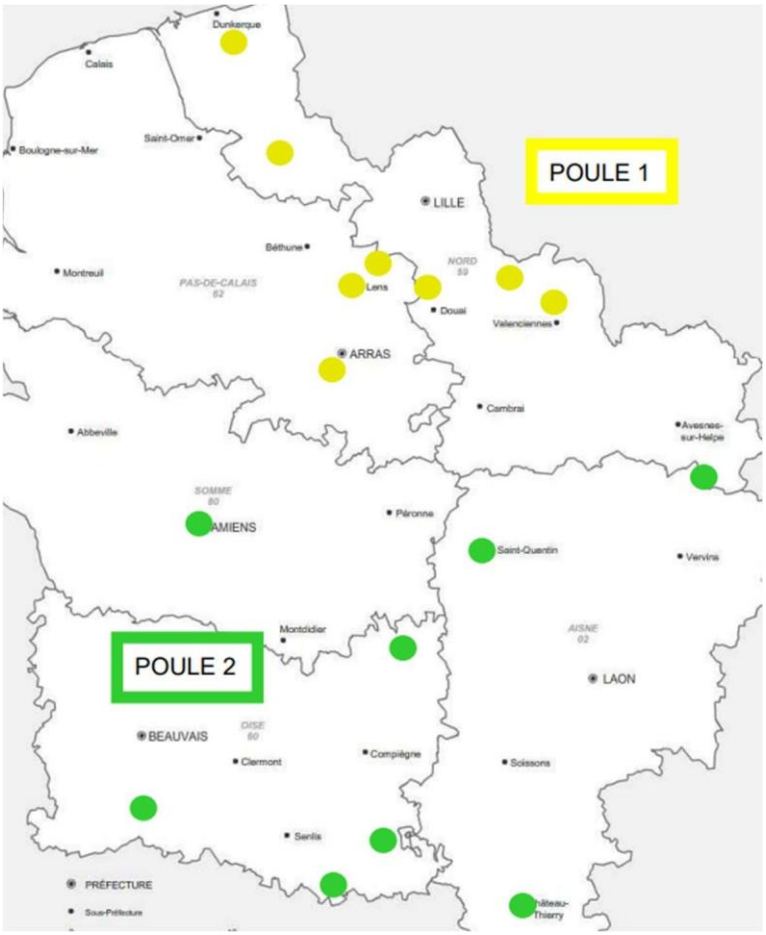
3) Architecture

a. Phase qualificative

Les 16 associations sont réparties en 2 poules de 8 équipes réparties géographiquement

POULE 1
ANZIN
DUISANS
SAINT POL SUR MER
LEFOREST
SAINT AMAND
HAZEBROUCK
LENS
CARVIN

POULE 2
CAMBRAI
CHATEAU THIERRY
MERU
NOYON
SAINT QUENTIN
CREPY EN VALOIS
ENTENTE SOMME
FOURMIES



Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/2024	**R1**	24/11/2024
A2	22/09/2024	**R2**	08/12/2024
A3	29/09/2024	**R3**	15/12/2024
A4	13/10/2024	**R4**	19/01/2025
A5	20/10/2024	**R5**	26/01/2025
A6	27/10/2024	**R6**	02/02/2025
A7	17/11/2024	**R7**	02/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	12/01/2025
REPLI 3	23/02/2025

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 dans chacune des poules conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Sont qualifiées pour la phase finale régionale : les 4 premiers de chaque poule

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
¼ DE FINALE	***QF1 :*** *le 1er de la poule 1 reçoit le 4ème de la poule 2* ***QF2 :*** *le 2ème de la poule 1 reçoit le 3ème de la poule 2* ***QF3 :*** *le 1er de la poule 2 reçoit le 4ème de la poule 1* ***QF4 :*** *le 2ème de la poule 2 reçoit le 3ème de la poule 1* *En match sec le 9 mars 2025*
½ FINALE	***DF1 :*** *le vainqueur QF1 contre le Vainqueur QF4* ***DF2 :*** *le vainqueur QF2 contre le vainqueur QF3* *En match aller et retour les 23 mars et 6 avril 2025 le match retour aura lieu chez le mieux classé dans sa poule en phase qualificative*
FINALE	*Les vainqueurs des demi-finales DF1 et DF3* *En match sec le 27 Avril 2025* *Le vaincu des demi-finales le mieux classée en phase qualificative sera classée 3ème. En cas d'égalité, les règlements généraux s'appliqueront pour départager les équipes.*

c. Qualifications en championnat de France de régionale 3

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de : 2 équipes

Les équipes finalistes de Régionale 3 seront invitées à participer au championnat de France de Régionale 3

Toute équipe 3 engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 3.

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas qualifiable pour les championnats de France de cette saison pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L'équipe classée à la 3ème place à l'issue des demi-finales

- Calendrier des phases finales :

PROMOTION DE REGIONALE 3	
¼ DE FINALE	***QF5 :*** *le 5ème de la poule 1 reçoit le 8ème de la poule 2* ***QF6 :*** *le 6ème de la poule 1 reçoit le 7ème de la poule 2* ***QF7 :*** *le 5ème de la poule 2 reçoit le 8ème de la poule 1* ***QF8 :*** *le 6ème de la poule 2 reçoit le 7ème de la poule 1* *En match sec le 16 mars 2025*
½ FINALE	***DF3 :*** *le vainqueur QF5 contre le Vainqueur QF8* ***DF4 :*** *le vainqueur QF6 contre le vainqueur QF7* *En match sec le 23 mars 2025 chez le mieux classé dans sa poule en phase qualificative*
FINALE	***Finale Promotion de R3 :*** *le vainqueur de DF3 contre le vainqueur de DF4* *En match sec le 30 Mars 2025 chez le mieux classé de la phase de qualification*

d. Qualifications en championnat de France de Promotion de régionale 3

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de : 2 équipes

Les équipes finalistes de Promotion de régionale 3 seront invitées à participer au championnat de France de Promotion de régionale 3

Toute équipe 3 engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Promotion de régionale 3.

Tout club ou entente n'ayant pas renoncé au championnat de France la saison précédente et ayant déclaré forfait, ne sera pas qualifiable pour les championnats de France de cette saison pour l'ensemble de ces équipes séniors masculines

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L'équipe classée à la 3ème place à l'issue des demi-finales

Annexes

Système d'accessions et relégations de la ligue des **Hauts de France** à l'issue de la saison 2024/2025, en fonction du nombre de clubs de la ligue des hauts de France, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2
Pour la Régionale 1 – Ligue des Hauts de FRANCE			
Accèdent en Fédérale 3	1	1	1
Relégués de Fédérale 3	0	1	2
Relégués en Régionale 2	0	1	2
Accèdent de Régionale 2	1	1	1
Pour la Régionale 2 – Ligue des Hauts de FRANCE			
Accèdent en Régionale 1	1	1	1
Relégués de Régionale 1	0	1	2
Relégués en Régionale 3	0	1	2
Accèdent de Régionale 3	1	1	1
Pour la Régionale 3 – Ligue des Hauts de FRANCE			
Accèdent en Régionale 2	1	1	2
Relégués de Régionale 2	1	1	1